

Conseil municipal du 23 juin 2020

AFFAIRES FINANCIERES

Budget primitif 2020 du budget principal et du budget annexe de la régie publicitaire

Subventions 2020 aux associations et autres organismes

Taux des taxes directes locales pour 2020

Note de présentation

Sommaire

Page 3 Budget Principal

<i>Page 3</i>	<i>Propos introductif</i>	<i>Présentation générale du BP 2020</i>
<i>Page 5</i>	<i>Partie 1</i>	<i>La section de fonctionnement</i>
<i>Page 6</i>	<i>A</i>	<i>Les dépenses</i>
<i>Page 11</i>	<i>B</i>	<i>Les recettes</i>
<i>Page 14</i>	<i>C</i>	<i>L'impact chiffré de la crise sanitaire Covid 19</i>
<i>Page 15</i>	<i>D</i>	<i>La part de l'éducation dans le budget</i>

<i>Page 16</i>	<i>Partie 2</i>	<i>La section d'investissement</i>
<i>Page 17</i>	<i>A</i>	<i>Les dépenses</i>
<i>Page 20</i>	<i>B</i>	<i>Les recettes</i>
<i>Page 21</i>	<i>C</i>	<i>La reprise des résultats de 2019 et les indicateurs de gestion</i>

Page 22 Budget Régie publicitaire

<i>Page 22</i>	<i>Partie unique</i>	<i>Tableau synthétique des chapitres</i>
----------------	----------------------	--

Page 23 Propositions de vote

BUDGET PRINCIPAL

PROPOS INTRODUCTIF : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2020

➤ Le Budget Primitif 2020 (BP 2020) constitue le prolongement opérationnel pour l'année en cours, du débat d'orientations budgétaires (DOB) qui est intervenu lors d'une question antérieure lors de la présente séance du Conseil municipal.

➤ L'exercice budgétaire 2020 est profondément marqué par la crise sanitaire du Covid 19. Face à cette crise sanitaire sans précédent, la commune de Gif a adapté le fonctionnement de ses services pour répondre au maximum aux besoins de ses habitants :

- achats de masques distribués à la population et aux personnels
- bons alimentaires « tickets giffois »
- annulations totales ou partielles de loyers pour les commerçants locataires de la ville
- réorganisation des accueils, réouverture dès que possible des établissements scolaires et crèches

- mise en place d'une communication de crise via le site internet et les réseaux sociaux, et d'une communication pour maintenir le lien social avec les Giffois (jeux sur la ville, partage de photos, tutoriels des animateurs à destination des enfants, des coachs sportifs ...), Conseil municipal d'installation diffusé en direct
- recréer en toute sécurité des animations pour les Giffois : 2 projections cinéma Drive In, Fête nationale en virtuel.

Si la fermeture de nombreux établissements communaux et des écoles a permis de réaliser des économies (repas dans les restaurants scolaires, frais de structure), la crise est venue amputer de manière importante les recettes communales : facturation des prestations familiales (crèches, accueils et restauration des écoles, centres de loisirs ...), taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM), taxe de séjour, redevances de stationnement. De plus, des dépenses nouvelles ont été engagées : achats de solutions hydro alcooliques, de dispositifs de protection comme les masques et les visières, de produits d'hygiène.

➤ Malgré cette crise, la commune tient ses engagements :

- conserver un niveau modéré de pression fiscale, les taux fiscaux communaux n'ayant pas augmenté depuis 2009

- maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement avec comme objectif le maintien de la qualité des services publics à la population et leur évolution en fonction des besoins et des souhaits des usagers comme :

- répondre au défi de la transition écologique
- assurer une place essentielle aux services de l'éducation et des accueils périscolaires en les dotant de moyens conséquents
- poursuivre un niveau élevé d'investissement afin de permettre à la commune de Gif de répondre aux exigences patrimoniales et écologiques (économies d'énergie, liaisons douces ...) et de rester attractive avec de nouveaux équipements (cabinet médical de Moulon, cabinet de pédiatrie de la Feuillarde).

➤ Autre spécificité du BP 2020 : du fait du décalage en juin du vote du budget, les résultats et reports de l'exercice 2019 sont intégrés dans le BP 2020.

➤ Comme annoncé lors du DOB, l'analyse financière s'appuie sur deux ratios de gestion essentiels : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

PARTIE 1 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTÉE PAR CHAPITRES

DEPENSES		BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart entre CA 19 et BP 20
011	Charges à caractère général	6 657 180	6 660 785	6 549 160	-111 625
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 500 000	15 210 560	15 500 000	289 440
014	Atténuation de produits	1 137 285	1 154 537	1 345 000	190 463
65	Autres charges de gestion courante	1 781 210	1 864 080	1 828 000	-36 080
Total des dépenses de gestion courante		25 075 675	24 889 963	25 222 160	332 197
66	Charges financières	384 000	334 712	314 500	-20 212
67	Charges exceptionnelles	33 850	63 842	55 600	-8 242
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 493 525	25 288 517	25 592 260	303 743
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 654 055</i>		<i>1 872 660</i>	<i>1 872 660</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 571 907</i>	<i>1 200 000</i>	<i>-371 907</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 854 055	1 571 907	3 072 660	1 500 752
TOTAL		28 347 580	26 860 424	28 664 920	1 804 496

RECETTES		BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart
013	Atténuations de charges	225 000	257 919	225 000	-32 919
70	Produits des services, du domaine et ventes	5 000 330	5 049 432	4 243 190	-806 242
73	Impôts et taxes	17 639 500	18 175 221	18 041 900	-133 321
74	Dotations et participations	4 374 170	4 444 669	4 284 730	-159 939
75	Autres produits de gestion courante	1 015 940	1 132 181	937 560	-194 621
Total des recettes de gestion courante		28 254 940	29 059 421	27 732 380	-1 327 041
76	Produits financiers	86 340	86 347	65 445	-20 902
77	Produits exceptionnels	6 300	585 916	10 250	-575 666
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 347 580	29 731 684	27 808 075	-1 923 609
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0	5 433	0	-5 433
Excédent n-1 reporté			509 030	856 845	347 815
TOTAL		28 347 580	30 246 147	28 664 920	-1 581 228

Points-clés sur l'équilibre budgétaire :

☞ effet Covid 19 : l'ensemble des postes de recettes baissent par rapport au compte administratif 2019 de façon très importante. Les charges de personnel, principal poste de dépense de la section de fonctionnement, ne sont pas compensées par une aide de l'Etat contrairement au secteur privé.

☞ transferts de compétences imposés par la loi (Assainissement au 1^{er} janvier 2020 ; Eau potable au 1^{er} janvier 2017). Impact négatif sur l'attribution de compensation en dépense de -170 K€. Impact négatif sur le reversement du budget annexe de l'Assainissement en recette de -150 K€.

☞ excédent 2019. L'équilibre budgétaire est assuré en partie par l'excédent de 857 K€ dégagé lors des exercices antérieurs, signe de bonne santé financière qui permet de compenser les effets négatifs du Covid 19.

A - LES DEPENSES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2020 s'établit à 25,59 M€, soit un montant légèrement supérieur à celui du CA 2019 qui s'élevait à 25,29 M€.

① **LEGERE AUGMENTATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

✓ Le premier poste des dépenses de fonctionnement de la commune demeure les charges de personnel (rémunérations + charges patronales), ce qui représente 61% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. L'un des objectifs prioritaires de gestion de la municipalité consiste à maîtriser l'évolution de ce poste.

Les prévisions du budget 2020 s'établissent à 15,50 M€, alors que l'exercice 2019 est clôt à 15,21M€, soit un écart de +2%.

✓ Le fait marquant du début des années 2020 sera la montée en puissance des équipements publics du quartier de Moulon, dont principalement le groupe scolaire dont les effectifs et l'ouverture de nouvelles classes suivront l'arrivée des habitants du quartier.

A ce jour, les effectifs de l'école de Moulon comprennent deux agents pour la restauration scolaire, deux animateurs et une ATSEM. L'effectif sera étoffé à la rentrée 2020/2021, avec une demande en cours d'ouverture d'un centre de loisirs. Par ailleurs, trois agents à temps non complet sont affectés à la nouvelle mairie annexe.

☞ Covid 19 : la fermeture des établissements scolaires, sportifs, culturels, des crèches, des maisons de jeunes, l'annulation de manifestations comme « Gif en Fête » ou « Gif au soleil » pour cause de confinement, ont eu pour conséquence une baisse significative du recours au personnel vacataire, aux heures supplémentaires ainsi qu'au report de recrutements ou de remplacements.

Malgré les interrogations qui subsistent sur l'organisation des services et des séjours pour cet été, la diminution des activités entraîne une diminution des dépenses de personnel de l'ordre de 150 K€.

Jouant en sens inverse, une prime spéciale Covid 19 a été versée aux agents communaux ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Coût de 42 K€ pour environ 110 bénéficiaires.

✓ Pour 2020, il est prévu que la valeur du point d'indice qui sert de base à la rémunération des agents publics reste stable. Idem pour l'ensemble des cotisations (sécurité sociale, retraite).

✓ Les mouvements de personnel (arrivées, départs) et autres aléas (comme les remplacements obligatoires pour les agents encadrant les enfants dans les crèches et à l'école) constituent une autre source de variation.

La direction générale des services veille à optimiser la masse salariale et les effectifs de chaque service. Cela suppose de ne pas remplacer certains postes vacants après le départ de leur titulaire (retraite, mutation, redéploiement en interne).

② **DES CHARGES GENERALES EN BAISSSE DU FAIT DU COVID 19**

✓ Ces charges regroupent les postes de dépenses courantes de l'activité municipale (budgets de fonctionnement des services, fluides, télécommunications, dépenses d'entretien et de maintenance). Ce chapitre constitue le second poste de dépenses du budget de fonctionnement (26%).

Les prévisions du budget 2020 s'établissent à 6,55 M€, à comparer à un coût 2019 de 6,66 M€, soit un écart de -2%.

✓ Ce chapitre subit les mêmes variations que les charges de personnel à savoir :

- dépenses en plus : intégration des équipements du Moulon (dépenses d'entretien, de maintenance, de nettoyage, d'énergie et augmentation du niveau des prestations rendues comme la restauration scolaire)
- dépenses en moins : impact du Covid 19

Le tableau ci-dessous retrace par grandes catégories de dépenses les écarts entre les deux exercices :

Types de dépenses	CA 2019	BP 2020	Ecart
Fluides (énergie, combustibles, eau)	974 118	1 002 720	28 602
Alimentation	1 094 434	945 955	-148 479
Fournitures d'entretien et masques	78 299	157 100	78 801
Entretien externalisé des équipements (Bât, Esp. Verts, Inform, Télécom°)	1 454 859	1 584 850	129 991
Achats de prestations, locations mobilières fêtes et cérémonies	1 022 570	822 945	-199 625
Autres charges	2 036 505	2 035 590	-915
Total "011"	6 660 785	6 549 160	-111 625

➤ *Développement durable et facture énergétique.* Grace aux efforts accomplis depuis de nombreuses années dans le domaine de la réhabilitation du patrimoine (rénovations thermiques, isolation des bâtiments et installations de nouvelles huisseries extérieures), la commune oriente à la baisse sa consommation d'énergie. Afin de soutenir cette démarche sur son territoire, la commune a adhéré à l'Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne en 2010.

Sa flotte automobile comprend des véhicules et, depuis quelques mois, des vélos électriques. Des bornes de recharge électrique ont été installées sur le territoire communal. La ville adhère depuis 2 ans au réseau « Rezo Pouce » pour promouvoir un auto-stop sécurisé.

➤ *Les postes Alimentation et Produits d'hygiène sont fortement impactés par la crise du Covid 19.*

Sans la crise sanitaire, la commune prévoyait une augmentation de près de 100 K€ sur le poste de la restauration scolaire. Deux facteurs : qualitatif (le nouveau marché de la restauration scolaire respecte largement les exigences de la loi Egalim : davantage de produits bio, de produits sous label, fin des contenants en plastique) ; quantitatif : fonctionnement de l'école de Moulon.

La fermeture des écoles pendant le confinement, et leur ouverture progressive à capacité d'accueil réduite afin de respecter les règles sanitaires réduisent de manière significative la consommation des repas. Il est prévu une baisse de 148 K€.

Au contraire, le poste des achats de produits hygiéniques et de masques double et passe de 78 K€ en 2019 à 157 K€ en 2020. La commande des 22 000 masques en tissu réutilisables distribués à la population et au personnel communal s'élève à 58 K€.

➤ L'entretien externalisé du patrimoine (bâti, espaces publics, stades, équipements informatiques) demeure un axe important de l'action de la Municipalité. La progression s'explique par l'agrandissement du patrimoine, mais aussi pour une partie non négligeable de l'enveloppe totale, par la vision de plus en plus restrictive de la notion d'investissement par la Direction des Finances Publiques.

➤ *Autre ligne fortement touchée par le Covid 19 : Achats de prestations Locations mobilières et Fêtes et cérémonies regroupe la majeure partie des comptes concernant les secteurs de l'animation et des principales fêtes de la commune.*

Plusieurs manifestations ont été annulées : Gif en Fête, festivités du 14 juillet, Gif au Soleil, Color Run, séjours des vacances de Pâques, sorties prévues des centres de loisirs et des maisons de jeunes, spectacles culturels et nouvelles expositions au Val de Gif. Il est prévu une baisse de 200 K€.

③ ATTENUATIONS DE PRODUITS : DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES EN HAUSSE

Les atténuations de produits sont le terme comptable pour désigner les prélèvements sur recettes. On retrouve ici : le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) et depuis 2016, l'attribution de compensation versée à la CPS suite aux divers transferts de compétence, ainsi qu'un nouveau prélèvement imposé depuis 2019 pour le financement d'Ile-de-France Mobilité.

Ce poste de dépense progresse en 2020 passant de 1,15 M€ à 1,35 M€.

✓ FPIC : en 2019, le FPIC mis à la charge de la commune s'établissait à 533 K€. La commune de Gif a réglé 453 K€, la CPS prenant en charge 80 K€ au titre du pacte financier et fiscal. Un crédit de 490 K€ est inscrit en 2020 car si le montant du FPIC devrait être stable, l'aide financière de la CPS est dégressive.

✓ Attribution de compensation : il est rappelé que l'AC est le mécanisme budgétaire qui permet de neutraliser en année n les effets financiers des transferts de compétence. Lors d'un transfert de compétences financé par l'impôt, la commune enregistre une dépense et une recette en moins. Ce n'est pas le cas pour les budgets annexes financés par les redevances des usagers et non par l'impôt.

Le montant prévu au BP 2020 prend en compte les éléments suivants :

- situation au 1^{er} janvier 2019 : - 660 281 €
- CLETC du 12 septembre 2019 : - 80 000 € (annulation du reversement au bénéfice du budget principal par le budget annexe Eau potable transféré en 2017 pour faire face au programme d'investissement sur le réseau eau potable à compter de 2020)
- CLETC du 25 novembre 2019 : - 87 321€ (coût de la prestation de maintenance du réseau d'assainissement des eaux pluviales ; compétence transférée à la CPS à compter du 1^{er} janvier 2020)
- situation au 1^{er} janvier 2020 : - 827 602 €

✓ Financement des investissements des transports au profit de la Région et de IDF Mobilité

Le produit des amendes de police est réparti entre les collectivités d'une part et le syndicat des transports d'Ile-de-France (devenu Ile-de-France Mobilité) et la région Ile-de-France d'autre part. Il est destiné au financement des investissements pour les transports en commun et l'amélioration de la circulation routière.

Or, suite à la dépénalisation du stationnement payant intervenue en 2018, le produit des amendes est amputé des anciennes amendes de stationnement payant désormais remplacées par les forfaits de post-stationnement facturés par les régies des polices municipales. Le montant réservé au syndicat des transports d'Ile-de-France et à la région Ile-de-France étant préservé, c'est la part des communes de +10 000 habitants qui sert de variable d'ajustement.

Pour 2019, première année d'application de cette nouvelle méthode, le prélèvement de la commune de Gif est égal à 24 578 €. Un montant de 25 000 € est inscrit pour 2020.

④ **BAISSE DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

✓ Le chapitre 65 regroupe l'ensemble des subventions versées par la commune à ses partenaires privés (associations) et publics (contributions à des syndicats intercommunaux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles), ainsi que les indemnités versées aux élus.

Les cachets versés aux artistes (salle de la Terrasse ou autres interventions artistiques) sont comptabilisés au compte 651 lorsqu'il s'agit de droits d'auteurs. On y retrouve aussi les « non-valeurs » : créances détenues par la collectivité mais devenues irrécupérables.

☞ *Effet Covid 19* : ce poste de dépense diminue de 1,86 M€ en 2019 à 1,83 M€ en 2020. La principale composante de la subvention versée par la commune au CCAS concerne le quotient familial appliqué à la facturation des prestations familiales (restauration scolaire, accueils périscolaires, centres de loisirs, séjours scolaires, enfance et Jeunesse, CIS, Prévagif). L'absence totale ou partielle de facturation de mars à juin explique la baisse de la subvention de 604 K€ à 530 K€.

✓ Subventions : L'effort financier communal au profit des associations est important tant au niveau des subventions versées que des équipements mis à leur disposition, et reste stable. La répartition par principaux secteurs (hors syndicats et collectivités territoriales) donne les résultats suivants :

Subventions par secteur	CA 2019	BP 2020
Sport et Jeunesse	247 878	251 500
Culture et socio-culturel	416 800	416 200
Social et Prévention	30 220	29 670
CCAS	604 000	530 000
Scolaire / Caisse des Ecoles / Petite Enfance	7 487	7 980
Animations commerciales (sur projets)	9 075	8 000
Amicale du personnel	62 000	62 000
Autres subventions	3 900	4 100

Les montants versés aux associations et divers organismes sont détaillés dans la délibération relative aux associations.

⑤ **BAISSE DES CHARGES FINANCIERES**

Le poids des intérêts de la dette dans le budget diminue encore et ne représente que 1,3% des dépenses réelles de fonctionnement, effet d'un désendettement significatif de la collectivité en 2019. Pour 2020, le montant prévisionnel s'établit à 315 K€.

Les intérêts financiers dépendent de l'endettement de la collectivité et des arbitrages effectués sur la nature des taux (fixe ou variable). Pour 2020, le taux d'intérêt global de la dette devrait se situer aux alentours de 2%, car il n'est pas attendu de hausse franche des taux.

⑥ **LES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Le chapitre des charges exceptionnelles peut varier de manière très importante en fonction de divers aléas, de l'évolution des contentieux ou d'écritures de régularisation. Elles ne concernent pas toutes la gestion courante de la collectivité, et ne sont donc pas en totalité incluses dans le calcul de l'épargne brute courante (ratio retenu par la commune dans le cadre de ses analyses financières), au même titre d'ailleurs que les recettes exceptionnelles.

Les dépenses prévues en 2020 demeurent dans le champ des activités courantes de la collectivité, et notamment les Bourses et prix (3 K€) et les subventions accordées aux exploitants du golf (15 K€) et de la future crèche de Moulon (11 K€). (Se reporter à la délibération relative aux subventions.)

B - LES RECETTES

Le montant des recettes réelles de fonctionnement du BP 2020 s'établit à 27,81 M€, soit un montant bien inférieur au CA 2019 qui s'élevait à 29,73 M€.

Le poste des recettes est plus fortement impacté que les dépenses par la crise du Covid 19 avec des baisses très importantes de facturation des prestations familiales, de taxe additionnelle aux droits de mutation, de taxe de séjour et de loyers ou redevances patrimoniales.

Cette chute des recettes est partiellement compensée par le dynamisme des bases de la fiscalité directe (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation). 2020 est en effet le premier exercice de comptabilisation des rôles fiscaux des logements familiaux livrés dans le quartier de Moulon, étant précisé que les logements sociaux (étudiants et familiaux) sont exonérés sur une longue période de taxe foncière.

① FISCALITE : LES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES ET DE LA TAXE D'HABITATION RESTENT INCHANGES DEPUIS 2009

Les crédits inscrits à ce chapitre baissent de 18,18 M€ en 2019, à 18,04 M€ en 2020.

✓ Le produit des trois taxes locales constitue la principale recette de fonctionnement de la commune. Le maintien de son rendement est donc vital pour l'équilibre budgétaire.

Les taux communaux des trois taxes directes locales sont reconduits à l'identique : taxe d'habitation : 16,38% (taux qui est gelé du fait de la réforme en cours et sur lequel le Conseil municipal n'a plus de pouvoir de décision), taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,98%, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,70%.

✓ Les crédits inscrits au titre du produit des impôts et des taxes sont les suivants (détail par article du document budgétaire) :

Art	Recette	CA 2019	BP 2020	Commentaires
73111 et 7318	Contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation)	15 363 471	15 825 000	La croissance des bases déjà notifiée en 2020 assure un produit de 15 825 000 € en 2020. Une progression de 3% avec un produit supplémentaire de 460 K€. 1/3 provient du coefficient de revalorisation annuelle des bases fiscales ; 2/3 provient de la croissance physique des bases comprenant essentiellement les nouveaux logements du quartier de Moulon
73212	DSC (Dotation de solidarité communautaire)	138 055	100 000	L'une des mesures du pacte financier et fiscal de solidarité institué par la CPS en 2016 consiste à reverser aux communes une partie (33%) du supplément de richesse fiscale qu'elles apportent (dynamisme économique et production de logements).
Art	Recette	CA 2019	BP 2020	Commentaires

7323	FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle de ressources	554 324	554 000	Compensation d'Etat versée à la suite de la réforme de la taxe professionnelle. Reste exclue des dispositifs de péréquation à ce jour
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	495 864	530 000	Taxe payée par les usagers et reversée à la commune par les distributeurs d'électricité
7362	Taxe de séjour	82 003	40 000	Taxe collectée à compter de 2017. Une partie (10%) est reversée au Département de l'Essonne et une autre (15%) à la Société du Grand Paris <i>⇒ impact du Covid 19 : fermeture des hôtels et arrêt du tourisme</i>
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 474 429	950 000	Prévision en baisse sur la moyenne des derniers comptes administratifs <i>⇒ impact du Covid 19 : report des transactions</i>

② **BAISSE DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

✓ Les aides reçues (Etat, CAF, ...) constituaient jusqu'en 2016 le second poste de produits courants de la ville. Depuis, ce compte a rétrogradé au 3^{ème} rang des recettes de fonctionnement.

Les dotations et subventions continuent le mouvement de baisse sur le long terme, leur montant passant de 4,44 M€ en 2019 à 4,328 M€ au BP 2020.

✓ Les principaux postes et évolutions sont les suivants :

Art	Subventions	CA 2019	BP 2020	Commentaires
7411	Dotation globale de fonctionnement	1 613 146	1 598 000	La DGF notifiée en 2020 s'élève à 1,60 M€, niveau en baisse restant toutefois proche de 2019
748313	Compensation versée par l'Etat au titre de la réforme de la TP	275 326	250 000	Compensation d'Etat versée à la suite de la réforme de la taxe professionnelle. Est intégrée aux dispositifs de péréquation et a donc vocation à baisser
7488	Participations versées par la CAF (Petite enfance et accueils périscolaires et de loisirs)	1 933 252	1 763 580	Diminution attendue des participations de la CAF même si des dispositifs d'aides spéciales Covid 19 sont projetées

③ **FORTE BAISSSE DES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**

Ils correspondent aux chapitres 70 (produits d'exploitation et du domaine), 75 (autres produits comme les loyers, les redevances de délégation de service public), 013 (remboursements de sécurité sociale et de l'assurance sur les frais de personnel) et 76 (Produits financiers). Ces recettes sont générées par l'activité et les propriétés de la commune. Ils complètent le financement de la section de fonctionnement et dépassent désormais en montant les comptes de subventions.

✓ Chapitre 70 : produits d'exploitations et du domaine.

☞ Covid 19 : baisse de 5,05 M€ en 2019 à 4,24 M€ au BP 2020. Concerne exclusivement l'absence de facturation des prestations familiales liée à la crise sanitaire (restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir, centres de loisirs, crèches, séjours enfance et jeunesse), le stationnement payant, diverses recettes tarifaires patrimoniales (Moulon, salles municipales : Château de Belleville, maisons de jeunes ...).

Risque de baisses plus importantes encore en fonction de la fréquentation des accueils des écoles en juin, des crèches en juin – juillet et des centres de loisirs et sorties cet été, des parkings payants.

✓ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.

Baisse de 1,13 K€ en 2019 à 0,94 M€ au BP 2020.

. L'écart est en grande partie due à la perte du reversement à compter de 2020 du budget annexe de l'assainissement d'un montant de 150 K€ en 2019.

☞ Covid 19 : loyers. Afin d'aider les commerces pénalisés durement lors de la période de crise sanitaire, mais aussi des établissements comme l'ADMR Santé + et le centre équestre de la Grange Martin, la commune a consenti un allègement de loyer à ses locataires atteignant 75 K€, sur un montant annuel attendu de 350 K€.

⑤ **LES PRODUITS EXCEPTIONNELS**

✓ Pas de recette exceptionnelle de fonctionnement importante prévue en 2020.

C – IMPACT DU COVID 19 SUR LE BUDGET 2020

PRINCIPAUX ECARTS ENTRE BP 2020 ET CA 2019				
TYPE DE DEPENSE OU RECETTE	CRISE SANITAIRE		DEPENSES	RECETTES
Taxe additionnelle aux droits de mutation (comparaison avec moyenne des années antérieures)	Report des transactions immobilières			-250 000
Taxe de séjour	Fermeture des hôtels			-40 000
Stationnement payant	Parkings RER vides			-40 000
Loyers commerciaux	Arrêt d'activités professionnelles			-75 000
Divers revenus patrimoniaux	Arrêts des locations aux particuliers			-30 000
Facturation des prestations familiales	Arrêt des activités puis reprise partielle			-750 000
Restauration scolaire, centres de loisirs et crèches	Arrêt des activités puis reprise partielle		-150 000	
Subvention au CCAS	Quotient familial non appelé par le CCAS		-74 000	
Dépenses d'animation (services et fêtes *)	Annulation de sorties et fêtes (Gif en fête, Gif au Soleil, 14 juillet, séjours Jeunes), exposition Val Fleury		-140 000	
Dépenses de personnel	Moindre recours aux vacataires, remplacements, heures sup.		-150 000	
Dépenses de personnel	Prime Covid pour sujétions exceptionnelles		42 000	
Achats Covid	Masques, visières, gels hydroalcooliques, protections ..		80 000	
"Ticket giffois"	Distribution aux giffois de bons alimentaires		30 000	
Remboursements de prestations déjà payées	Remboursement de spectacles culturels, CIS		15 000	
Guide "Vivre à Gif"	Gratuité pour les annonceurs (année 2020-2021)			-30 000
TOTAL	Coût :	868 000	-347 000	-1 215 000

Au global, le coût pour la commune de Gif devrait se situer entre 800 K€ et 900 K€. A court terme, un risque de coût supplémentaire subsiste notamment sur les recettes : quid de la fréquentation et de la facturation des services liés à l'enfance, la scolarité et les services annexes.

Certaines réductions de charges ne sont pas comptabilisées dans ce tableau : gains en fluides (eau, énergie), entretien des bâtiments (rattrapage dans l'année).

D – LA PART IMPORTANTE DE LA VIE SCOLAIRE DANS LE BUDGET COMMUNAL

Le budget dédié aux activités scolaires et périscolaires (hors mercredi) atteint 25% des dépenses affectées aux services communaux (hors frais financiers et prélèvements sur recettes).

Types de dépenses	CA 2019*	Scolaire & Péricolaire	%
Fluides (énergie, combustibles, eau)	974 118	368 000	38%
Alimentation	1 094 434	766 000	70%
Autres fournitures	596 287	175 000	29%
Achat de prestations de services (séjours, sorties)	392 359	96 000	24%
Transports	199 615	154 000	77%
Charges de structure (bâtiment, informatique ..)	1 454 859	165 200	11%
Autres charges de fonctionnement (dont sub°)	3 877 036	20 600	1%
Total "011" "65" et "67" Charges de fonctionnement	8 588 707	1 744 800	20%
Total "012" Charges de personnel	15 210 560	4 283 000	28%
TOTAL*	23 799 267	6 027 800	25%
<i>*montants 2019. BP 2020 non représentatif du fait du Covid19</i>			
<i>*non compris charges financières (66) et prélèvements sur recettes (014)</i>			

L'effort de la commune de Gif se distingue notamment par :

- des moyens humains importants : mise à disposition pour aider les enseignants d'ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) pour chaque niveau de section (petite, moyenne, grande) alors que la législation n'impose qu'un agent en petite section ; équipe de 3 éducateurs sportifs mis à disposition des écoles

- installation dans toutes les écoles des tous nouveaux moyens techniques pédagogiques comme les tableaux numériques interactifs

- maintien des classes de découverte sur propositions des enseignants, mise en place de 3 projets par an en lien avec le service culturel (en 2018/19, 24 classes concernées : adaptation du Petit Prince, arts plastiques autour du Japon, peinture autour de Fujita), développement des classes bilingues, des rencontres d'auteurs, soutien à des projets spécifiques comme la participation au challenge Maud Fontenoy

- un engagement affirmé dans le développement durable avec le nouveau marché de la restauration scolaire qui dépasse les exigences de la loi Egalim : davantage de produits bio, de produits sous label, fin des contenants en plastique.

PARTIE 2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PRESENTEE PAR CHAPITRES				
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	Ecart
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	223 300	256 800	33 500
204	Subventions d'équipement versées	786 200	1 093 990	307 790
21	Immobilisations corporelles	7 576 250	7 652 445	76 195
Total des dépenses d'équipement		8 585 750	9 003 235	417 485
10	Dotations, fonds divers et réserves		10 000	10 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 379 000	2 257 000	-122 000
27	Autres immobilisations financières	40 000	10 000	-30 000
Total des dépenses financières		2 419 000	2 277 000	-142 000
Dépenses pour le compte de tiers			150 000	150 000
Total des dépenses réelles d'investissement		11 004 750	11 430 235	425 485
041	Opérations patrimoniales	40 000	12 637 000	12 597 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement		40 000	12 637 000	12 597 000
Déficit n-1 reporté			2 920 109	2 920 109
TOTAL		11 044 750	26 987 344	13 022 485
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	Ecart
13	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 020 000	1 168 000	-852 000
16	Emprunts et dettes assimilées	4 674 305	5 693 360	1 019 055
Total des recettes d'équipement		6 694 305	6 861 360	167 055
10	Dotations, fonds divers et réserves	770 000	700 000	-70 000
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		2 528 878	2 528 878
165	Emprunts et dettes assimilées - cautions	2 000	2 000	0
27	Autres immobilisations financières	504 390	444 215	-60 175
024	Produits des cessions d'immobilisations	180 000	200 000	20 000
Total des recettes financières		1 456 390	3 875 093	2 418 703
Recettes pour le compte de tiers			150 000	150 000
Total des recettes réelles d'investissement		8 150 695	10 886 454	2 735 759
021	Virement de la section de fonctionnement	1 654 055	1 872 660	218 605
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 200 000	1 200 000	0
041	Opérations patrimoniales	40 000	12 637 000	12 597 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 894 055	15 709 660	12 815 605
TOTAL		11 044 750	26 596 113	15 551 363

A - DES DEPENSES QUI PORTENT POUR UNE PART IMPORTANTE SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'établit pour le BP 2020 à 11,43 M€. Les dépenses hors remboursement du capital de la dette (compte 16) s'établissent à 9,17 M€, soit un niveau légèrement plus important qu'en 2019 (8,63 M€).

Un effort budgétaire significatif est tout particulièrement consacré à des travaux qui visent à renforcer les performances énergétiques,

.tant pour le patrimoine bâti (Salle de la Terrasse, Ecole de Courcelle, groupe scolaire du Centre, changements de fenêtres assurant une meilleure isolation thermique à la Gendarmerie de Chevry, immeuble du 10 allée du Parc, et divers bâtiments)

.que pour les équipements extérieurs (éclairage des espaces publics et des équipements sportifs, créations et mises à niveau de liaisons douces et chemins pour favoriser l'éco-mobilité).

① LES DEPENSES REELLES HORS REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La répartition par secteurs est la suivante :

<i>Secteurs</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Principales enveloppes</i>
Ecoles	850 K€	.travaux de bâtiment : .355 K€ qui comprennent diverses opérations de rénovation intérieure dont plusieurs classe concernées élémentaire Feuillarde, réfection du vide sanitaire élémentaire Abbaye .200 K€ : Ecole du Centre : phase étude en vue d'une opération de réhabilitation thermique en 2021/2022 et mise aux normes du transformateur attendant .89 K€ : cours d'écoles comprenant notamment l'élémentaire Abbaye et la maternelle Plaine .126 K€ : achat de mobilier, matériel, logiciels pédagogiques pour les classes, la restauration scolaire, les accueils périscolaires .80 K€ : matériel informatique et câblage
Etablissements culturels	466 K€	.Bergeries du château de Belleville : programme pluriannuel de restauration extérieure (190 K€) .cinéma « Le Central » : rénovation du bâtiment et des équipements (120 K€) .réaménagement du rez de chaussée et du sous-sol du château du Val Fleury (circulation et stockage) : 80 K€ .travaux et matériel culturel destinés essentiellement à la Salle de la Terrasse : 76 K€

<i>Secteurs</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Principales enveloppes</i>
Sport et Jeunesse	1 016 K€	.travaux dans les gymnases et autres équipements bâtis : 738 K€ dont la réfection de la toiture des tennis couverts de Chevry (545 K€) et celle du sol sportif du gymnase de Courcelle (120 K€) .modernisation de l'éclairage du terrain synthétique de Courcelle : 120 K€ .réfection des autres terrains de sport : 70 K€ .achat de mobilier et matériels sportifs et Jeunesse : 88 K€
Autre patrimoine bâti	1 395 K€	.crèche de Moulon : 215 K€ .autres structures petite enfance, établissements sociaux et sanitaires (dont la fin d'aménagement du cabinet de pédiatrie de Feuillarde) : 158 K€ .logements : 150 K€ .changements d'huisseries extérieures pour une meilleure isolation thermique : 70 K€ au 10 allée du Parc, 150 K€ pour la Gendarmerie de Chevry, 65 K€ pour divers bâtiments .rénovation des marchés forains : 130 K€ .travaux dans les locaux commerciaux : 160 K€ .bâtiments administratifs, ateliers et divers : 297 K€
Aménagement & Urbanisme	1 837 K€	.études, acquisition de terrains de voirie : 167 K€ (dont 130 K€ pour la modification du PLU) .acquisition d'un terrain bâti suivi de travaux pour l'aménagement d'un centre technique municipal et d'un local Archives : 1 670 K€
VRD transférés à la CPS	1 094 K€	.participation financière versée à la CPS d'un montant prévisionnel de 1 094 K€ : travaux de voirie, éclairage public, eaux pluviales et acquisition de matériels pour un montant estimé de 2,80 M€ en 2020 Dont notamment : rue de la Gruerie avec enfouissement de réseaux ; rocade de Beaudreville entre ronds-points du Golf et de la Convention
Espaces extérieurs non transférés	1 840 K€	.aménagement paysagé du parking communal entre la nouvelle résidence de Chevry et les équipements sportifs : 530 K€ .liaisons douces, pistes cyclables : 205 K€ .divers travaux de VRD, espaces verts et publics, études : 535 K€ .modernisation de l'éclairage public : 200 K€ .aménagement bassin de Vaugondran : 120 K€ .cimetières : 145 K€ .mobilier extérieur, matériel : 105 K€

<i>Secteurs</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Principales enveloppes</i>
Informatique (hors scolaire)	360 K€	.logiciels et matériels informatiques, câblage .poursuite programme de vidéosurveillance (150 K€)
Travaux pour compte de tiers	150 K€	.sécurisation de la V6 au niveau de la propriété Canut
Matériels et mobiliers transversaux	163 K€	Véhicules, mobiliers et matériels, frais d'insertion marché publics, autres études

② **LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE**

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 2,26 M€.

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de dette s'élève à 15,11 M€, soit un niveau très modéré au regard de la moyenne nationale : 694 € par habitant au lieu de 1 018 € (moyenne nationale de la strate 2018 communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique)

Les annexes budgétaires reprennent dans le détail l'ensemble des caractéristiques des emprunts figurant dans l'encours communal.

③ **ECRITURES D'ORDRE PATRIMONIALES**

Le montant de 12,60 M€ concerne l'intégration dans le patrimoine communal du groupe scolaire de Moulon, remise à la commune par l'EPA Paris Saclay en 2019 au titre des équipements publics de la ZAC de Moulon.

Valorisée par le service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques, cette intégration est neutre au niveau budgétaire, car équilibrée par une écriture d'ordre en recette du même montant.

B - LES RECETTES

Les recettes d'investissement sont composées des dotations et subventions d'investissement, de l'autofinancement, de l'emprunt prévisionnel et d'opérations d'ordre patrimoniales.

✓ Le poste des dotations et fonds divers (chapitre 10) comprend le Fonds de Compensation de la TVA et la taxe d'aménagement perçue lors de nouvelles constructions.

Le FCTVA versé par l'Etat se calcule en appliquant un pourcentage (16%) à une partie des dépenses d'équipement de la commune en n-1. Montant attendu 630 K€ en 2020.

La taxe d'aménagement est perçue lors de nouvelles constructions ou d'extensions. Montant de 70 K€ en 2020 en diminution par rapport à 2019 du fait du versement important lié au programme immobilier de Chevry perçu l'année dernière.

La ligne 10226 Excédents de fonctionnement capitalisés est du ressort de l'affectation du résultat (voir supra).

✓ Les subventions d'investissement (chapitre 13) diminuent passant de 2 020 K€ à 1 168 K€ en 2020. Les nouveaux projets de subventions concernent :

.845 K€ du département de l'Essonne pour l'acquisition d'un terrain bâti suivi de travaux pour l'aménagement d'un centre technique municipal et d'un local Archives

.225 K€ de la Dotation de soutien à l'investissement local versé par l'Etat pour les travaux de réhabilitation de la toiture des tennis couverts de Chevry

.75 K€ de la région Ile-de-France au titre des dépenses concernant les équipements sportifs (tennis couverts de Chevry, sol sportif du gymnase de Courcelle, éclairage du terrain synthétique de Courcelle)

.23 K€ du PNR de la Vallée de Chevreuse au titre de la rénovation des Bergeries du château de Belleville

✓ Le chapitre 27 concerne des remboursements :

.remboursement par la CPS de la part en capital des emprunts ayant financé la voirie avant le transfert de compétence : 404 K€.

.remboursement de la TVA par les fermiers sur les investissements ayant concerné les biens concédés (golf) : 40 K€

✓ Produits de cessions d'immobilisations (ligne 024). Montant attendu de 200 K€ pour la cession prévue d'un appartement communal.

✓ L'emprunt est la variable d'ajustement pour assurer l'équilibre de la section d'investissement. Il s'établit à 5,69 M€ pour 2020. La commune remboursant dans le même temps 2,26 M€ de dette ancienne, l'endettement théorique potentiel est égal à 3,43 M€ (hors restes à réaliser).

C – REPRISE DES RESULTATS DE 2019 ET INDICATEURS DE GESTION

Le compte de gestion et le compte administratif étant arrêtés, les résultats et reports de l'exercice 2019 sont intégrés dans le BP 2020, et participent à son équilibre.

L'élaboration du BP 2020 est la suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2020	25 592 260	27 808 075
Autofinancement 2020	2 215 815	
Excédent 2019		856 845
Autofinancement complémentaire	856 845	
Total	28 664 920	28 664 920
Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2020	11 430 235	8 357 575
Opérations patrimoniales	12 637 000	12 637 000
Autofinancement cumulé		3 072 660
Sous-total 2020	24 067 235	24 067 235
Restes à réaliser de 2019	3 998 601	4 389 831
Déficit 2019	2 920 109	
Affectation du résultat du CA 19		2 528 848
Sous-total 2019	6 918 709	6 918 679
Total	30 985 944	30 985 914

✓ L'épargne brute est le principal indicateur de fonctionnement. Ce ratio est égal à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement : lignes 023 et 042. L'épargne brute s'élève à 2,2 M€ en 2020 (hors reprise de l'excédent 2019).

Ne représentant ponctuellement que 8% des recettes de fonctionnement du fait des effets budgétaires négatifs de la crise sanitaire, l'épargne brute demeure néanmoins au-dessus des seuils d'alerte, compte tenu de la quote-part de 800 K€ « sanctuarisée » au sein de l'attribution de compensation versée à la CPS pour les investissements de voirie.

L'excédent de 2019 vient abonder l'autofinancement en apportant un complément de presque un tiers. Ainsi, grâce aux bons résultats budgétaires des années antérieures, l'équilibre du BP 2020 est assuré de façon satisfaisante.

✓ La durée de désendettement est l'indicateur d'investissement retenu par la commune. Ce ratio se calcule en divisant l'endettement projeté par l'épargne brute ; ce ratio ne doit pas être supérieur à la durée de vie des équipements. Ce ratio est estimé entre 6 et 7 ans en fin d'année 2020 (l'emprunt projeté étant de 4 M€).

BUDGET REGIE PUBLICITAIRE

--

PARTIE 1 TABLEAU SYNTHETIQUE DES CHAPITRES (hors excédent n-1)

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	Ecart
011	Charges à caractère général	24 900	25 000	100
65	Autres charges de gestion courante	52 420	21 600	-30 820
Total des dépenses réelles de fonctionnement		77 320	46 600	-30 720
TOTAL		77 320	46 600	-30 720

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	Ecart
70	Produits des services, du domaine et ventes	77 320	46 600	-30 720
Total des recettes réelles de fonctionnement		77 320	46 600	-30 720
TOTAL		77 320	46 600	-30 720

PARTIE 2 COMMENTAIRES

Le budget de la régie publicitaire ne comprend que la section de fonctionnement. C'est un budget assujéti à la TVA.

En recettes, ce budget est destiné à recevoir les participations des commerçants giffois et des entreprises dans le cadre de Gif infos, du guide pratique et exceptionnellement d'autres supports ou manifestations.

En dépenses, on retrouve deux lignes. Le chapitre « 011 » retrace les frais de distribution et des frais techniques de configuration des espaces publicitaires. Le chapitre 65 concerne le reversement prévisionnel au budget principal.

La diminution des recettes est due à l'absence de facturation aux commerçants et artisans concernant la parution du guide « Vivre à Gif » pour l'année 2020-2021, afin de soutenir la reprise de l'activité économique après la période de confinement. L'excédent qui sera reversé au budget principal de 2021 sera amputé de 30 K€ et s'établira autour de 20 K€ au lieu de 50 K€/an traditionnellement.

PROPOSITIONS DE VOTE

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget principal 2020, voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, tel que défini dans le projet de délibération,

- d'approuver le budget primitif du budget annexe de la régie publicitaire 2020, voté par chapitre pour la section de fonctionnement, tel que défini dans le projet de délibération,

- de décider d'attribuer pour l'année 2020 des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes, dont la liste et les montants figurent dans le tableau qui sera annexé à la délibération, et joint à la convocation, et qui figurera au dossier consultable de la préparation de la présente séance du Conseil,

- de décider de reconduire pour l'exercice 2020 les taux appliqués en 2019 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- de rappeler que le taux de la taxe d'habitation est automatiquement reconduit dans le cadre de sa réforme,